

Règlement intérieur : Stage Saint Cyprien

Chaque stagiaire se doit d'accepter et de respecter le règlement intérieur du stage ainsi que d'observer les règles élémentaires de comportement et d'hygiène.

- Article 1 : Les décisions des responsables en matière d'organisation de la journée et d'entraînement doivent être appliquées.
- Article 2 : Les stagiaires se doivent le respect mutuel ainsi qu'envers le personnel encadrant.
- Article 3 : La consommation de tabac, d'alcool et de stupéfiant est strictement interdite.
- Article 4 : Toute dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition expose son auteur à des sanctions.
- Article 5 : Tout propos déplacé, tenue incorrecte, geste agressif, ou fait troublant la qualité et la sécurité du stage est prohibé.
- Article 6 : Il est interdit aux mineurs de sortir de l'enceinte du stage sans autorisation.
- Article 7 : Tout mineur sous traitement médical doit être en possession de son ordonnance.

En cas de non respect de ce règlement :

- Les responsables prendront toutes les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'au renvoi du stagiaire à la charge des parents.
- Le montant du stage ne sera pas remboursé.
- Le responsable légal sera tenu de rembourser toutes les dégradations occasionnées par le stagiaire.

Je soussigné, demurant
agissant en qualité de responsable légal du stagiaire
certifie avoir lu les conditions et accepte le présent règlement.

Le à
Signature du responsable légal

Le à
Signature du stagiaire

Autorisation Parentale

Je, soussigné Autorise mon enfant à
participer aux différentes activités programmées par les responsables du stage.

J'autorise ces derniers à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas d'urgence médicale.

A, le .. / .. /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Personnes à contacter :

Nom Contact 1 : Qualité : Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Nom Contact 2 : Qualité : Téléphone 1 : Téléphone 2 :